



PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

Présents : Mrs Jean CHARRIER, Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, Mr Michael DERANGEON, Mme Laëtitia PELTIER, Mr Didier RICHARD, Mme Roselyne FORTUN, Mrs Bruno LAMBERT, Patrick CHAUVET, Philippe BEILLEVAIRE, Mme Laurence FERRET, Mr Philippe CLAVIER, Mmes Cécile GEORGETTE, Marie FANIC, Christine CELTON, Mr Nicolas ANGOT, Mmes Hélène GLEZ, Julie RIGOLLET, Mr Tony FARIA-FERNANDES et Mme Emmanuelle MARILLAUD.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mr Jérémie PRINCE a donné pouvoir à Mme Emmanuelle MARILLAUD.

Absents : Mr Lionel ERAUD et Mme Coralie GIRAUDINEAU

Secrétaire de séance : Mr Michael DERANGEON

PREAMBULE :

Monsieur le Maire présente Madame Christiane LEVASSEUR, nouvel agent administratif, arrivée au sein des services municipaux le 15 février 2021 en remplacement de Madame Claudine DAHERON qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2021.

Le conseil municipal souhaite la bienvenue à Mme LEVASSEUR.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du décès de Monsieur Gilbert GRANDJOUAN, maire de Saint Mars de Coutais de 1995 à 2001 et propose de faire une minute de silence en sa mémoire.

ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du 11 février 2021 est adopté à l'unanimité.

L'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2021 est reportée à la prochaine séance.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. D2021-04-01 - TRAVAUX AMENAGEMENT DU BOURG - APPROBATION DES DOSSIERS DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Monsieur le Maire expose que les dossiers de consultation des entreprises ont été transmis pour publication sur la plate-forme de dématérialisation.

Dans un souci de rationalisation des délais il vous est proposé le calendrier suivant :

- Conseil municipal du 15 avril : autorisation du lancement de la consultation des entreprises et autorisation donnée au maire de signer les marchés après analyse des offres
- Dépôt sur la plate-forme le 16 avril
- Délai de réception des offres : 7 mai
- Analyse des offres : semaine 21
- Signature de marchés : semaine 23
- Réunion de préparation avec les entreprises semaine 24
- Premier ordre de service de lancement des travaux fin semaine 25

Monsieur le Maire rappelle que le marché est constitué de deux lots :

Lot 1 - TERRASSEMENT – VOIRIE – RESEAUX

Lot 2 – AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des critères de sélection des offres et précise que le prix n'est pas le critère prépondérant car il faut que l'entreprise soit en capacité de réaliser les travaux

selon le planning demandé, sinon le risque est que les entreprises baissent trop les prix pour obtenir le marché et ne soient plus en capacité de réaliser les travaux selon le calendrier donné.

Madame Laëtitia PELTIER : est-ce que le coût de l'entretien des végétaux, par exemple, peut être intégré dans les critères de sélection.

Monsieur le Maire : le maître d'œuvre a été sollicité sur ce point dès le début, en effet le choix des essences de végétaux intègre ce critère. Mais il faudra effectivement rester très vigilant sur ce point lors de l'analyse des offres.

Madame Christine CELTON : est-ce que le critère environnemental a été pris en compte dans les dossiers (provenance des matériaux, recyclage, etc...) ?

Monsieur le Maire : Oui cela est pris en compte (NDLR : le cahier des clauses techniques a un chapitre consacré aux « dispositions relatives à un chantier « faibles nuisances »). Et il sera possible de recevoir les entreprises pour répondre aux questions du maître d'ouvrage.

Le conseil municipal autorise le lancement de la procédure de consultation des entreprises et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises dans le respect du montant de l'enveloppe prévisionnelle globale de travaux.

FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

2. D2021-04-02 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE SAINT MARS DE COUTAIS AU 01/04/2021

GRADE	Catégorie	Durée hebdo de travail	POSTE				
			Type de poste	Statut	Pourvu/ Vacant	Quotité de travail	ETP
Filière Administrative							
Attaché Territorial Principal	A	35	Permanent	Titulaire	Pourvu	100%	1,00
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	35	Permanent	Titulaire	Vacant	100%	1,00
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	35	Permanent	Titulaire	Pourvu	100%	1,00
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	35	Permanent	Titulaire	Pourvu	100%	1,00
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	35	Permanent	Titulaire	Pourvu	100%	1,00
<i>sous-total</i>							5,00
Filière Technique							
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	C	35	Permanent	Titulaire	Pourvu	100%	1,00
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	C	28,50	Permanent	Titulaire	Pourvu	81%	0,81
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	C	28	Permanent	Titulaire	Pourvu	80%	0,80
Adjoint Technique Territorial	C	35	Permanent	Titulaire	Pourvu	100%	1,00
Adjoint Technique Territorial	C	22	Permanent	Titulaire	Pourvu	63%	0,63
<i>sous-total</i>							4,24
Filière Sociale							
ATSEM Principal 2ème classe	C	26	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,74
ATSEM Principal 2ème classe	C	26	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,74
<i>sous-total</i>							1,48
Filière Animation							
Adjoint d'Animation Territorial principal de 2ème classe	C	29,45	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,84
Adjoint d'Animation Territorial principal de 2ème classe	C	28	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,80
Adjoint d'Animation Territorial	C	35	Permanent	Titulaire	Pourvu	100%	1,00
Adjoint d'Animation Territorial	C	32	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,91
Adjoint d'Animation Territorial	C	26	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,74
Adjoint d'Animation Territorial	C	28,4	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,81
Adjoint d'Animation Territorial	C	28,4	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,81
Adjoint d'Animation Territorial	C	28,4	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,81
Adjoint d'Animation Territorial	C	18	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,51
Adjoint d'Animation Territorial	C	18	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,51
Adjoint d'Animation Territorial	C	15	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,43
Adjoint d'Animation Territorial	C	7	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,20
Adjoint d'Animation Territorial	C	6,5	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,19
Adjoint d'Animation Territorial	C	2,75	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,08
Adjoint d'Animation Territorial	C	1,8	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,05
<i>sous-total</i>							8,69
Filière culturelle							
Adjoint Territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	28	Permanent	Titulaire	Pourvu	80%	0,80
<i>sous-total</i>							0,80
total général							20,21

Le conseil municipal prend acte du tableau des effectifs.

3. D2021-04-03 - DOTATION FOURNITURES SCOLAIRES ET SORTIES SCOLAIRES

Madame Marie-Noëlle REMOND rappelle les montants actuels de dotations et fait part de la proposition de la commission finances :

- Fournitures scolaires : 57 € par élève
- Forfait annuel classe ULIS : 378 €
- Sortie scolaire : 4 € par élève

Monsieur Michaël DERANGEON : est-il possible d'inciter les acheteurs des fournitures scolaires à une attention particulière à l'achat de fournitures « saines » pour l'environnement et la santé des enfants ?

Madame Marie-Noëlle REMOND : cela peut tout à fait être demandé aux enseignants.

Monsieur Nicolas ANGOT : demande si les deux budgets alloués à l'école sont bien utilisés ?

Madame Marie-Noëlle REMOND : oui car les factures sont contrôlées.

Le conseil municipal décide d'augmenter les dotations suivantes pour l'année scolaire 2021/2022 telles que décrites ci-dessus.

4. D2021-04-04 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Jean-Marc AUBRET informe l'assemblée délibérante de la méthode utilisée qui a conduit aux propositions d'attribution de subvention qui sont présentées.

Il précise également que deux associations Saint Marine n'ont pas sollicité de subvention, mais la commission finances a proposé de « provisionner » une somme afin de pouvoir, le cas échéant, répondre à une demande ultérieure.

Monsieur Philippe CLAVIER : quel est l'objet de l'association Grand Lieu Nokoué

Monsieur le Maire : il s'agit d'une association qui a pour but de mettre en œuvre des actions d'échanges et de coopération dans les domaines de la culture, de l'éducation et du cadre de vie entre les communes du bassin du Lac de Grand Lieu et celles du Lac de Nokoué au Bénin. Une présentation de l'action de cette association a été faite au conseil municipal en 2019, il avait à l'époque une action en faveur de l'éducation (pirogues « informatiques » qui se déplaçaient entre les communes du Lac de Nokoué).

Madame Laëtitia PELTIER : aujourd'hui leur intention est d'accompagner la radio locale dans son projet d'utilisation d'une énergie renouvelable en remplacement d'une énergie fossile pour la production d'électricité nécessaire à la diffusion de leurs programmes.

Madame Roselyne FORTUN se réjouit, si les subventions sont votées, que la municipalité soutienne les associations, notamment en cette année difficile. Des associations vont peut-être revenir vers la collectivité pour des soutiens particuliers, financiers ou autres, il est important de montrer aux associations que la commune, a minima, les soutiens moralement et de les préserver car elles sont une dynamique importante pour la vie communale.

Monsieur le Maire approuve les propos de Mme FORTUN et les partage. La vie associative est indispensable pour une commune, il faut y être très attentif.

Madame Emmanuelle MARILLAUD : si l'on est membre d'une association peut-on participer au vote ?

Monsieur Jean-Marc AUBRET : pas si l'on est membre du bureau.

Suite à proposition de la commission finances le conseil municipal, moins une abstention pour la subvention à destination de l'Amicale Laïque « Ecole Delaroché », décide l'attribution des subventions suivantes :

Saint Médard Football	provision
Bad Saint Marin	provision
Saint Médard basket	564 €
Saint Médard tennis	506 €
Saint Médard karaté	307 €
A.P.E.L. Ecole Sainte Thérèse - Association des parents d'élèves	797 €
Amicale laïque « Ecole Delaroche »	1 660 €
Association "le chemin des papillons"	1 000 €
Association loisirs animation culture	2 465 €
Cordissimo, association de musique	266 €
Association FAUNALIS	500 €
Comité FNACA	130 €
Centre communal d'action sociale de Saint Mars de Coutais	3 000 €
ADAR Loire Atlantique	1 414 €
A.D.M.R. Saint Hilaire de Chaléons	150 €
Secours populaire français – St Philbert de Grand Lieu	186 €
Associations des restaurants du cœur	880 €
Banque alimentaire de Loire Atlantique	1 000 €
Association des paralysés de France – Nantes	200 €
ADAPEI - section Grand Lieu/Pays de Retz	300 €
Croix rouge	497 €
Association Retz' Agir - insertion et emploi Pays de Machecoul et Logne	1 296 €
Secours catholique – Caritas	160 €
Association Grand Lieu / Nokoué	500 €
Ligue contre le cancer	200 €
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Loire Atlantique	96 €
Association fédérative départementale des Maires de Loire Atlantique	679,32 €
Association des Maires du Pays de Retz	259,10 €
Souvenir Français	150 €
SOS Paysans en difficulté	120 €
Société des historiens du Pays de Retz	150 €
Collectif spectacle en Retz - Saint Hilaire de Chaléons	320 €
Musique et danse en Loire Atlantique (protocole d'accord signé entre l'ADDM et la commune en 2006) pour 2021	3 798,10 €

5. D2021-04-05 - AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur Jean-Marc AUBRET rappelle que l'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif. Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal.

Les affectations suivantes sont proposées :

BUDGET COMMUNE

Considérant que le compte administratif présente un excédent de 334 789,44	
Pour mémoire excédent de l'exercice antérieur	173 654,25
Excédent de l'exercice	334 789,44
Affectation en réserve (1068)	250 000,00
Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	258 443,69

BUDGET ASSAINISSEMENT

Considérant que le compte administratif présente un excédent de 34 336,05 €	
Pour mémoire excédent de l'exercice antérieur	184 339,41
Excédent de l'exercice	34 336,05 €

Affectation en réserve (1068)	
Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	218 675,46

BUDGET COMMERCE DE PROXIMITE

Considérant que le compte administratif présente un excédent de 3 236,28	
Pour mémoire excédent de l'exercice antérieur	15 550,80
Excédent de l'exercice	3 236,28
Affectation en réserve (1068)	5 000,00
Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	13 787,08

Monsieur le Maire ajoute, pour ce qui concerne le budget primitif de la commune, que l'excédent de fonctionnement n'est pas affecté en totalité à la section d'investissement car il y a nécessité de rester prudent.

Le conseil municipal approuve l'affectation de résultat proposé pour le budget principal à l'unanimité.

Pour ce qui concerne le budget assainissement, Monsieur le Maire constate la « bonne santé financière » du budget.

Madame Cécile GEORGETTE : pour quelle raison l'excédent est-il si important ?

Monsieur le Maire : ce budget s'autofinance avec les redevances payées par les usagers. La station d'épuration a été refaite en 2016-2017 et la commune a pu bénéficier de financements importants qui ont permis de ne pas mettre en difficulté ce budget.

Monsieur Didier RICHARD ajoute qu'il n'y a pas eu beaucoup de travaux cette année, notamment car la station est neuve, mais les travaux d'entretien peuvent très vite avoir des coûts élevés (par exemple le changement d'une pompe de relevage).

Le conseil municipal approuve l'affectation de résultat proposé pour le budget assainissement à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve l'affectation de résultat proposé pour le budget commerce de proximité à l'unanimité.

6. VOTE DES BUDGETS ET DES TAUX D'IMPOSITION

D2021-04-06 - TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de la Loire-Atlantique, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 15 %.

Dans le cadre de la préparation du budget primitif pour 2021, il est proposé au conseil municipal de faire évoluer les taux comme indiqué ci-après :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (18 voix pour et 3 abstentions), décide de voter les taux comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25 %.

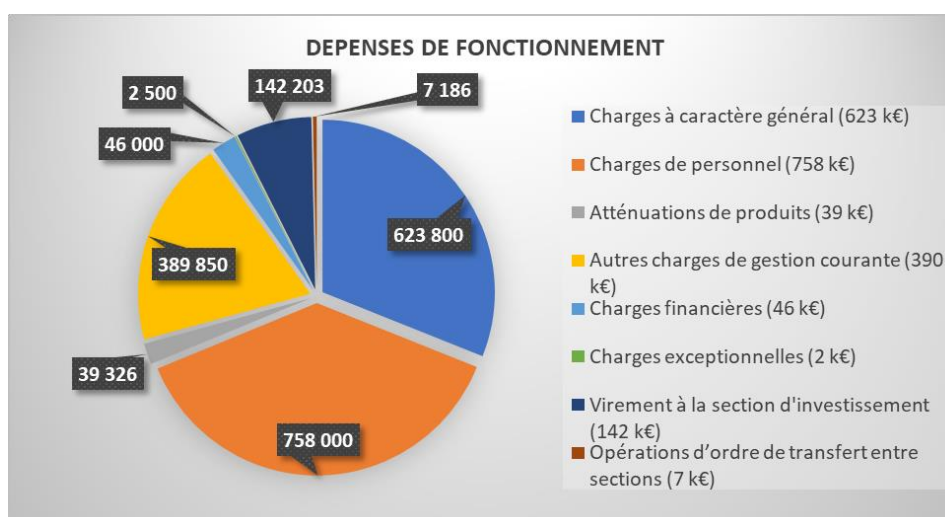
PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE

D2021-04-07A

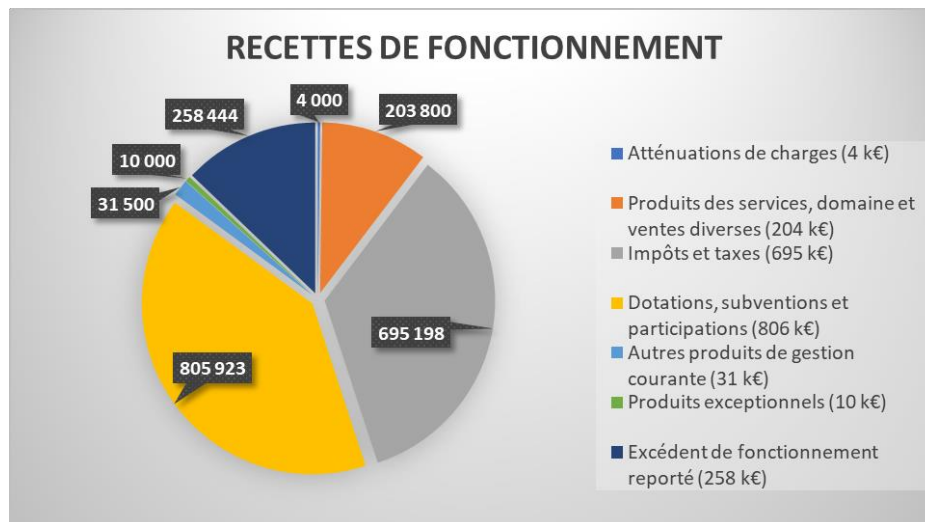
Section de fonctionnement

Monsieur Jean-Marc AUBRET présente les dépenses et recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 2 008 864,69 €.

<i>(Dépense - Section Fonctionnement)</i>		
<i>Chapitres</i>	<i>Désignation</i>	<i>Propositions 2021</i>
011	Charges à caractère général	623 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	758 000,00
014	Atténuations de produits	39 326,00
65	Autres charges de gestion courante	389 850,00
66	Charges financières	46 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00
023	Virement à la section d'investissement	142 203,14
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 185,55
		2 008 864,69



<i>(Recette - Section Fonctionnement)</i>		
<i>Chapitres</i>	<i>Désignation</i>	<i>Propositions 2021</i>
013	Atténuations de charges	4 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	203 800,00
73	Impôts et taxes	695 198,00
74	Dotations, subventions et participations	805 923,00
75	Autres produits de gestion courante	31 500,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	258 443,69
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
		2 008 864,69



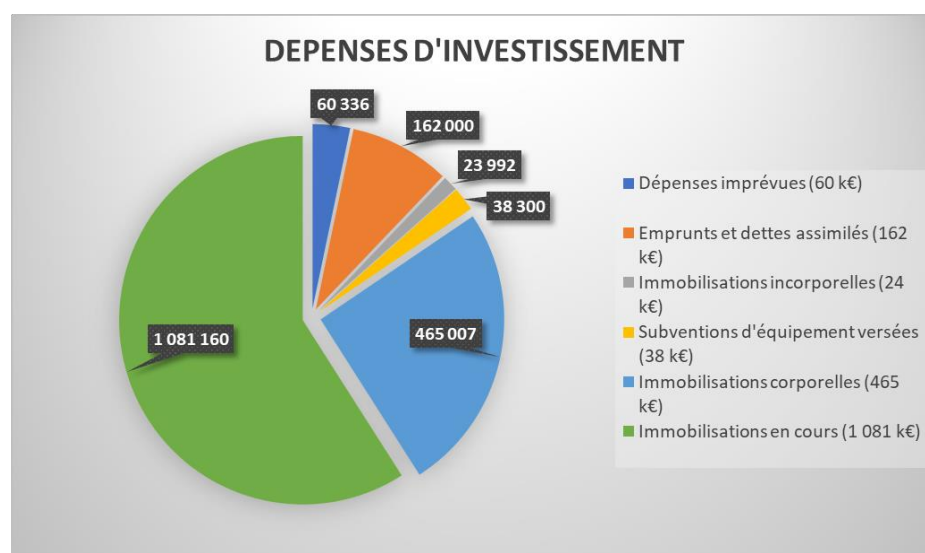
Section d'investissement

Les dépenses et recettes d'investissement s'élèvent à 1 830 795,41 €.

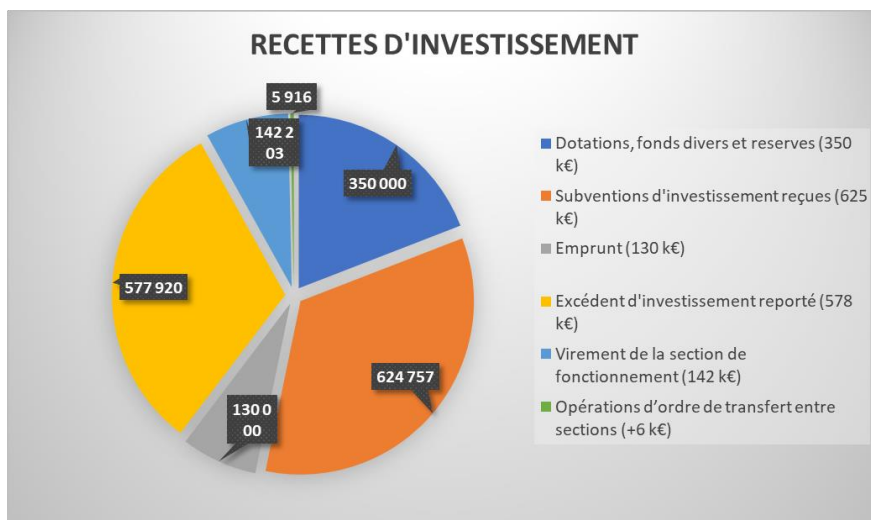
Les différents projets d'investissement sont détaillés (voir annexe au présent PV)

(Dépense - Section Investissement)

Chapitres	Désignation	Reste à réaliser	Propositions 2021
020	Dépenses imprévues		60 335,95
16	Emprunts et dettes assimilés		162 000,00
20	Immobilisations incorporelles	7 991,82	16 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	38 300,00
21	Immobilisations corporelles	44 507,37	420 500,00
23	Immobilisations en cours	27 360,27	1 053 800,00
		79 859,46	1 750 935,95
	Total Général		1 830 795,41



<i>(Recette - Section Investissement)</i>			
<i>Chapitres</i>	<i>Désignation</i>	<i>Reste à réaliser</i>	<i>Propositions 2021</i>
10	Dotations, fonds divers et reserves	0,00	350 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	240 000,00	384 757,00
16	Emprunt		130 000,00
001	Excédent d'investissement reporté		577 919,72
021	Virement de la section de fonctionnement		142 203,14
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		5 915,55
		240 000,00	1 590 795,41
	Total Général		1 830 795,41



Madame Cécile GEORGETTE : les demandes de crédits émanant de la commission « participation citoyenne » n'ont pas été prises en compte ?

Madame Roselyne FORTUN : elles ont bien été prises en compte, mais il s'agit de dépenses inscrites en section de fonctionnement.

Monsieur Jean-Marc AUBRET : vous les trouverez détaillées dans la colonne commentaire du budget détaillé qui vous a été transmis.

Madame Cécile GEORGETTE : ce qui importe c'est que les demandes aient bien été prises en compte.

Le conseil municipal, invité à se prononcer sur le projet de budget primitif, adopte à la majorité.

BUDGET ASSAINISSEMENT

D2021-04-07B

Monsieur Jean-Marc AUBRET présente les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et investissement

<i>Dépenses - Section de fonctionnement</i>			<i>Recettes - Section de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prévisions 2021</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prévisions 2021</i>
011	Charges à caractère général	72 500,00	70	Vente de produits finis, prestations de services,	95 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	76	Produits financiers	0,00
66	Charges financières	3 666,63	77	Produits exceptionnels	0,00
023	Virement à la section d'investissement	215 119,77	002	Excédent de fonctionnement reporté	218 675,46
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 405,19	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 016,13
	Totaux	333 691,59		Totaux	333 691,59

<i>Dépenses - Section d'investissement</i>			<i>Recettes - Section d'investissement</i>		
Code	Libellé	Prévisions 2021	Code	Libellé	Prévisions 2021
16	Emprunts et dettes assimilés	18 600,00	10	Dotations, fonds divers et reserves	1 500,00
21	Immobilisations corporelles	231 986,76	001	Excédent d'investissement reporté	131 577,93
23	Immobilisations en cours	120 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	215 119,77
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 016,13	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 405,19
Totaux		390 602,89	Totaux		390 602,89

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget annexe « assainissement »

BUDGET COMMERCE DE PROXIMITE

D2021-04-07C

<i>Dépenses - Section de fonctionnement</i>		
Code	Libellé	Prévisions 2021
011	Charges à caractère général	3 000,00
65	Autres charges de gestion courante	502,00
66	Charges financières	1 800,00
023	Virement à la section d'investissement	16 785,08
Totaux		22 087,08

<i>Recettes - Section de fonctionnement</i>		
Code	Libellé	Prévisions 2021
75	Autres produits de gestion courante	8 300,00
77	Produits exceptionnels	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	13 787,08
Totaux		22 087,08

<i>Dépenses - Section d'investissement</i>		
Code	Libellé	Prévisions 2021
16	Emprunts et dettes assimilés	4 100,00
21	Immobilisations corporelles	9 000,00
23	Immobilisations en cours	7 588,42
001	Déficit d'investissement reporté	1 096,66
Totaux		21 785,08

<i>Recettes - Section d'investissement</i>		
Code	Libellé	Prévisions 2021
10	Dotations, fonds divers et reserves	5 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	16 785,08
Totaux		21 785,08

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget annexe « commerce de proximité ».

7. D2021-04-08 - MODIFICATION DEMANDE SUBVENTION DETR – AMENAGEMENT DU BOURG

Monsieur Jean-Marc AUBRET expose que les dossiers de demande de subventions au titre de la DETR (dotations d'équipement des territoires ruraux) pour les secteurs 2, 5 et 6 du projet d'aménagement du bourg doivent être modifiés.

Les demandes doivent être regrouper et cibler sur uniquement les pistes cyclables, les travaux de voirie n'étant pas subventionnables au titre de la DETR.

En conséquence une nouvelle délibération doit être prise afin que les montants de travaux subventionnables soient ajustés à 167 444,74 € HT.

Le conseil municipal adopte.

A cette occasion, Monsieur Nicolas ANGOT informe que les matériaux de chantier connaissent des hausses de prix en ce moment.

Madame Roselyne FORTUN remercie l'adjoint en charge des finances de la pédagogie dont il a fait preuve pour que chacun puisse comprendre le fonctionnement d'un budget communal. Et maintenant que le budget est voté les feuilles de route vont pouvoir être présentées.

Monsieur le Maire remercie à son tour Monsieur Jean-Marc AUBRET, adjoint, et la commission finances pour le travail réalisé.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

8. D2021-04-09 - CONVENTION PARTICIPATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF – LOTISSEMENT LES BELLES VIGNES

Madame Laëtitia PELTIER rappelle à l'assemblée délibérante où se situe le lotissement les Belles Vignes et explique que dans le cadre de l'aménagement du lotissement des Belles Vignes (tranche 1 et 2), il avait été convenu avec l'aménageur que celui-ci prendrait en charge directement le règlement de la participation pour assainissement collectif (PAC).

Il convient aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention permettant la mise en paiement de la PAC pour ce lotissement. Le montant de cette PAC pour l'ensemble des lots s'élèvera à 60 444 € et sera imputée sur le budget assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention.

AFFAIRES GENERALES

9. D2021-04-10 - DELEGATION AU MAIRE : SIGNATURE DES BAUX

Monsieur le Maire expose qu'il est proposé au conseil municipal de déléguer au maire, en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, la signature des baux pour une durée n'excédant pas douze ans.

Cette délégation permettra une plus grande réactivité en cas de changement de locataire dans des locaux communaux. Il y a par exemple une demande pour le second bureau « orthophoniste » du pôle santé 2.

Monsieur le Maire évoque également la reprise de la boulangerie qui nécessitera la mise aux normes de l'accessibilité de la voirie.

Madame Cécile GEORGETTE : en quoi consiste l'accessibilité voirie ?

Madame Laëtitia PELTIER : il s'agit de rendre accessible la voirie aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire ajoute que c'est un point important auquel les repreneurs sont très sensibles. Cette modification nécessite une discussion avec le département car il s'agit route départementale.

Madame Emmanuelle MARILLAUD demande si la collectivité a beaucoup de baux en cours ?

Monsieur le Maire : non, aujourd'hui la collectivité loue le centre de soin (pôle santé 1), les 4 bureaux du pôle santé 2, la MAM (maison d'assistante maternelle), le logement d'urgence, le Petit Local et le logement communal situé à l'Espérance.

Madame Emmanuelle MARILLAUD : quand est-ce que les baux arrivent à échéance ?

Monsieur le Maire ce sont en général des baux, type 3, 6, 9.

Madame Emmanuelle MARILLAUD : s'ils sont renouvelés automatiquement pourquoi faire cette délégation ?

Monsieur Nicolas ANGOT : est-ce que la fixation du loyer est incluse dans la délégation ?

Monsieur le Maire : oui, mais si un nouveau loyer devait être décidé, la commission finances serait consultée.

Madame Emmanuelle MARILLAUD : ne voit pas quel intérêt il y a à déléguer cette compétence pour une commune de la taille de la nôtre.

Monsieur Jean-Marc AUBRET : à l'inverse, ne comprend pas ce qui est gênant dans cette délégation.

Monsieur Tony FARIA-FERNANDES : quel est la différence de bail pour la MAM ?

Madame Marie-Noëlle REMOND : dans ce cas il s'agit d'une convention de mise à disposition car n'entre pas dans le cadre d'un bail commercial, ni professionnel, ni d'habitation.

Proposition est faite de limiter la délégation aux locaux déjà existants.

Dans le cadre des délégations pouvant être accordées au Maire en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, à la majorité (18 voix pour, 3 abstentions), délègue à Monsieur le Maire la compétence suivante à :

- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans des immeubles existants ;

INFORMATIONS

- Madame Roselyne FORTUN présente la méthodologie « participation citoyenne ». Cette méthodologie diffère selon que l'on élargit des commissions municipales existantes ou que l'on crée des groupes de travail participatifs. La méthode a été validée en commission participation citoyenne et en bureau.

En résumé :

Commissions municipales élargies

- ✓ Objectif : associer la population à certains travaux des commissions
- ✓ Composition arrêtée par le Conseil Municipal
- ✓ Total de la commission élargie : 10 à 11 personnes maximum donc 4 à 5 personnes extérieures
- ✓ Elus majoritaires et seuls décisionnaires
- ✓ Missions à définir précisément avant appel à candidatures
- ✓ Appel à candidatures lors de la présentation des feuilles de route à la population et/ou complément de communication (site, presse, panneaux)

Proposition d'ouvrir 2 commissions

- ✓ **Commission participation citoyenne, information et RE**, sur le volet participation citoyenne
- ✓ Commission Environnement, cadre de vie, santé : à préciser

Groupes de travail participatifs

- ✓ Objectif : réfléchir à des thématiques, élaborer des projets, élargir la réflexion au-delà du Conseil Municipal et préparer les décisions des élus
- ✓ Pilotage : 1 élu (adjoint ou conseiller) ou 1 non élu ou en binôme élu/non élu
- ✓ Composition arrêtée par le Maire sur proposition du/des adjoints concerné(s).
- ✓ Composition : **1/3 d'élus + 1/3 d'habitants + 1/3 de partenaires** associatifs, experts, institutionnels et socio-économiques ⇒ à ajuster selon sujets, mais élus systématiquement minoritaires (maxi 1/3)
- ✓ Vigilance répartition équilibrée (sexe, âges et, si pertinent : répartition géographique. Habitants : répartition usagers directs/non usagers...)
- ✓ En amont du lancement, veiller à : bien définir les objectifs, déterminer le pilotage, la composition, le fonctionnement et la durée du groupe participatif
- ✓ Appel à candidatures : presse, site, panneaux, communication écrite boîte à lettres...

Madame Laëticia PELTIER : le groupe de travail sur l'aménagement du bourg a réalisé 2 réunions. Ce groupe était exceptionnellement constitué de 18 citoyens (membres de l'ancien comité de pilotage et 6 nouveaux participants) afin de permettre une continuité avec l'ancien comité de pilotage.

Les retours sont positifs, le groupe de travail a émis de nombreuses suggestions reprises par la commission urbanisme et envoyées au cabinet d'aménagement pour une prise en considération.

Madame Christine Celton : il serait nécessaire pour les commissions municipales élargies de faire signer un accord de discrétion avant le lancement des travaux

Madame Roselyne FORTUN : cette suggestion est vraiment judicieuse Des exemples de Charte de participation citoyenne, qui répondront à ce besoin et au-delà, existent dans d'autres communes. Nous pourrions nous en inspirer.

- Monsieur Philippe BEILLEVAIRE informe le conseil municipal que les nouvelles boites mails de l'ensemble des conseillers et l'outil collaboratif sont opérationnels et devront être utilisés à partir de maintenant. Cet outil permettra le travail par visio-conférence.
- Les dates des élections départementales et régionales sont décalées d'une semaine, elles se tiendront les 20 et 27 juin prochain.

La séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance

Michaël DERANGEON

Mr Jean CHARRIER,

Mr Jean-Marc AUBRET,

Mme Marie-Noëlle RÉMOND,

Mme Laëtitia PELTIER,

Mr Didier RICHARD,

Mme Roselyne FORTUN,

Mr Bruno LAMBERT,

Mr Patrick CHAUVET,

Mr Philippe BEILLEVAIRE,

Mme Laurence FERRET,

Mr Philippe CLAVIER,

Mme Cécile GEORGETTE,

Mme Marie FANIC,

Mme Christine CELTON,

Mr Nicolas ANGOT,

Mme Hélène GLEZ,

Mme Julie RIGOLLET,

Mr Tony FARIA-FERNANDES

Mme Emmanuelle MARILLAUD.